

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Coinches
séance du 25/06/2021**

L' an 2021, le 25 Juin à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire.

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien, CHACHAY Silvère, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 20/06/2021

Date d'affichage : 20/06/2021

M. HATTON Laurent Secrétaire

réf : 2021/25 : **Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et de leur désignation au titre de cet exercice**

- Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;
- Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;
- Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;
- Vu le Cahier national des prescriptions d'exploitation forestière ;
- Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

M. le Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assier au titre de l'exercice 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021, sur leur désignation et leur destination au titre de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. – Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 récapitulé dans le tableau annexé à cette délibération, complété à la suite des débats.**
- 2. – Demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.**
- 3. – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation prévisionnel.**

4. – Autorise le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/26 : **TARIF BRANCHEMENT RESEAU EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tarif actuel du branchement au réseau d'eau potable qui est de 265.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de passer le tarif du branchement au réseau d'eau potable à 800.00 € H.T. Ce tarif entre en vigueur à compter de ce jour.

Cette délibération sera transmise au service de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES pour application.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SOMMAIRE

Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et de leur désignation au titre de cet exercice

TARIF BRANCHEMENT RESEAU EAU POTABLE

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert
UNTERHALT Danièle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien
GUNSETT Jean-François	